

Fiche entretien type : Végétation du lit



DESCRIPTION SUCCINCTE

Travaux d'entretien de la végétation se développant dans le lit du cours d'eau et non sur des terrasses et bancs de graviers.

Cas particuliers : travaux d'entretien de la végétation se développant en pied ou dans un ouvrage de protection (mur, enrochement).



ILLUSTRATIONS



OBJECTIFS D'ENTRETIEN

Général

- Développement d'une végétation herbacée aquatique et semi-aquatique influencée par les crues visant à offrir des conditions favorables à la faune et à la flore adaptées à ces milieux pionniers régulièrement remodelés.
- Limitation de la prolifération de la végétation du lit dans les secteurs à fort développement dans le but de :
 - conserver un certain gabarit hydraulique pour la protection contre les crues;
 - éviter la dégradation des ouvrages par la végétation ;
 - éviter la colonisation du lit par des ligneux.

Espèces cibles

Poissons, batraciens, libellules, oiseaux limicoles, castors, musaraignes aquatiques.

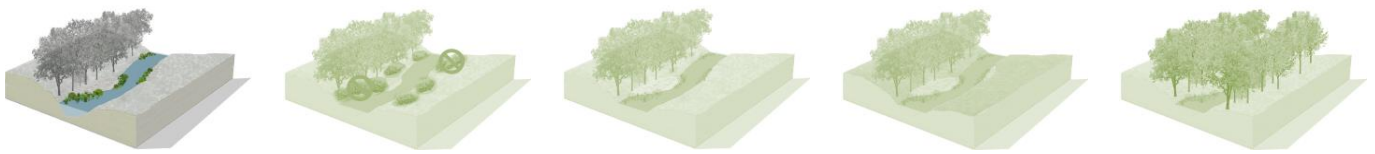


CONTRAINTES









Dans le but de conserver un gabarit hydraulique suffisant, une végétation pionnière herbacée peut être tolérée, mais le développement d'arbres ou de buissons couvrants doit être empêché.

Une demande doit être adressée à ENV avant toute intervention dans le lit mouillable des cours d'eau et des plans d'eau, lequel évaluera la nécessité de pêcher les poissons et de prélever les écrevisses au préalable.

Aucun engin ne doit être utilisé dans le lit du cours d'eau. Toutes les mesures nécessaires seront prises afin d'éviter de créer une trop forte turbidité.



Fiche entretien type : Végétation du lit

|  DESCRIPTION DE L'ENTRETIEN | | | |
|--|--|---|--|
| Strate | Description | Période  |  Buts de l'entretien |
|  | <ul style="list-style-type: none"> - Arrachage 1x/3 ans en rotation (1/3 du linéaire par année) si nécessaire, sinon aucun entretien. - Aucun engrais, ni produit phytosanitaire. - Exportation du matériel arraché. | Septembre-octobre | Eviter l'embuissonnement. |
| |  Gestion des néophytes selon fiche spécifique | | |
|  | <ul style="list-style-type: none"> - Abattage ou anelage de tout ligneux dont le tronc dépasse un diamètre de 10 cm. | Mai-août | Conserver le gabarit d'écoulement et éviter une dégradation de l'ouvrage si présence d'ouvrage de protection. |
| MATERIEL ET UTILISATION DES REMANENTS | | | |
| Type d'intervention | Matériel et machines | Valorisation d'une partie des matériaux | |
|  Arrachage | <ul style="list-style-type: none"> - Pelle rétro avec grappin ou godet grillagé, arrachage manuel. | La totalité des végétaux arrachés doit être exportée. | |
|  Abattage | <ul style="list-style-type: none"> - Tronçonneuse. | La totalité des matériaux coupés doit être exportée hors du gabarit hydraulique pour être, autant que faire se peut, valorisée en rive. | |
| PISTES DE GESTION | | | |
| <p>Dans les secteurs où un envasement et une eutrophisation du cours d'eau sont constatés, le piégeage des matières fines à la source et une revitalisation du lit devraient être envisagés.</p> | | | |